

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 16

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 15 Décembre, le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 18 novembre et s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.
 Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, M. Thierry MEROT.

PRESENTS : P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT, L. DECROIX, M.J. DUMAS, F. VINIT, T. MEROT, N. FAVRE, D. COUSTEIX, B. GAUTHIER, C. ALLERA, EL. PARENT, EV. PARENT, N. MOLLARD, V. SANZO

ABSENTS EXCUSES : A. VINCENT, B. WEILLAND, D. MORAIN

DELIBERATION N° 2025- 64
OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
 Vu le tableau des emplois,
 Vu les délibérations en date du 25/11/2013 portant création d'un poste de rédacteur, n°2020-059 portant création de trois postes d'adjoints techniques, n°2022-040 et n°2022-048 portant création de poste d'auxiliaire de puériculture principale 2^{nde} classe, n°2024-044 et 2025-26 portant création de poste d'adjoint d'animation,

Le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des emplois en conséquence, selon la proposition jointe en annexe.

GRADES EMPLOIS	SERVICE	CAT	DCM	POURVU	TPS W	SITUATION
ATTACHE TERRITORIAL	ADM	A	2021-61	X	35	ACTIVE
REDACTEUR	ADM	B	25/11/2013		35	A SUPPRIMER
ADJOINT PPAL 1E CLASSE	ADM	C	2023-023	X	35	PARTIEL
ADJOINT PPAL 1E CLASSE	ADM	C				A SUPPRIMER
ADJOINT PPAL 2E CLASSE	ADM	C	24/09/2012	X	35	CMO
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADM	C	2022-27	X	26	GRAVE MALADIE
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADM	C	2022-29	X	35	ACTIVE
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADM	C	2024-049	X	17,5	ACTIVE
ADJOINT TECH PPA 2E	PERISCO	C	2024-014	X	27,5	ACTIVE
ADJOINT TECH PPA 2E	ECOLE	C	2024-014	X	29,5	CMO
ADJOINT TECH	TECH	C	008-2015	X	35	ACTIVE
ADJOINT TECH	TECH	C	008-2015	X	35	ACTIVE
ADJOINT TECH	-	C	2024-043	X	26,5	MARGE ST
ADJOINT TECH	ECOLE	C	2022-038	X	24,75	ACTIVE
ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE	C	2020-059	X	29,75	DISPO
ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE	C	2020-059		33,25	A SUPPRIMER
ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE	C	2020-059		27,5	A SUPPRIMER
ADJOINT TECHNIQUE	ECOLE	C	2020-059		31,5	A SUPPRIMER
ATSEM PPAL 2E CLASSE	-	C	2025-041		31,75	EN ATTENTE CONCOURS
ATSEM PPAL 2E CLASSE	-	C	2023-042		25	EN ATTENTE CONCOURS

PUERICULTRICE TERRITORIAL	CROES	A	2023-025	X	35	ACTIVE
EJE PRINCIPAL 2E CLASSE	CROE	A				MARGE RECRUTEMENT
EJE	CROE	A	2022-028	X	35	ACTIVE
EJE	CROE	A	2024-016	X	28	CMO
AP PRINCIPAL 2NDE CLASSE	CROE	B	2022-040		28	A SUPPRIMER
AP PRINCIPAL 2NDE CLASSE	CROE	B	2018-042	X	35	ACTIVE
AP PRINCIPAL 2NDE CLASSE	CROE	B	2022-048		35	A SUPPRIMER
AP DE CLASSE NORMAL	CROE	B	2023-040	X	35	ACTIVE
AGENT SOCIAL	CROE	C	2023-041	X	35	ACTIVE
AGENT SOCIAL	CROE	C	2022-049		35	ACTIVE
AGENT SOCIAL	ECOLE	C	24/09/2012	X	35	ACTIVE
ADJOINT D'ANIMATION	ECOLE	C	2024-042	X	25	ACTIVE
ADJOINT D'ANIMATION	ECOLE	C	2024-044		31,75	A SUPPRIMER
ADJOINT ANIMATION	PERSICO	c	2025-26		28	ACTIVE
ADJOINT TECHNIQUE	TOUT	C	2025-25	X	33,17	ACTIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 31/12/2025.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires au traitement de ce dossier.

Pour extrait conforme

Le maire, Christian BERTHOMIER 	Le secrétaire de séance Thierry MEROT 
--	--

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre une décision du Conseil Municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.